

FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

foretnature.be

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :
librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :
foretnature.be

Retrouvez les anciens articles de la revue
et d'autres ressources : **foretnature.be**



Le SylvoTrophée : promouvoir la gestion multifonctionnelle des forêts du Haut-Jura

Axel Peyric | Léo Poudré

Parc naturel régional du Haut-Jura

Le Parc naturel régional du Haut-Jura a réalisé la première édition officielle en 2017 du « SylvoTrophées ». Le concours a pour objectif de valoriser une sylviculture produisant du bois tout en respectant les écosystèmes et les autres usages de la forêt.

RÉSUMÉ

Le Parc naturel régional du Haut-Jura est à l'initiative d'une démarche unique en France : le « Sylvotrophée », concours forestier destiné à valoriser une sylviculture produisant du bois tout en respectant les écosystèmes et les autres usagers. En 2017, a été organisée la première édition du concours, ouverte aux propriétaires forestiers privés comme publics. La futaie jardinée, spécialité du massif du Jura, a été mise à l'honneur pour cette édition. Un jury, composé de forestiers, d'écologues et d'usagers a déterminé les lauréats du trophée. Le succès de cette première édition devrait contribuer à diffuser l'initiative dans de nombreux territoires.



La forêt couvre 65 % de la superficie du territoire du Parc naturel régional. Les peuplements résineux, composés en majeure partie de sapin et d'épicéa, sont les plus représentés avec quasiment 50 % de la surface forestière totale Haute-Jurassienne. Les peuplements feuillus sont, eux, dominés par le hêtre. La forêt constitue une thématique centrale des activités du Haut-Jura de par ses multiples vocations : économique, écologique, récréative...

De par son histoire, le territoire du Haut-Jura est aujourd'hui un des noyaux de la futaie jardinée française. Cette dernière est la structure dominante de la forêt Haut-Jurassienne avec près de 85 % des peuplements. Ce mode de gestion, privilégiant l'équilibre forestier, permet à la fois une production de bois de grande qualité et est garant d'une mosaïque de milieux propice à la biodiversité comme à la découverte. En se basant sur les principes de multifonctionnalité de la futaie jardinée, l'idée du trophée a pris racine.

La politique forêt-filière bois du Parc

Dans le cadre des orientations de sa Charte, le Parc naturel régional du Haut-Jura a pu identifier des enjeux prioritaires dans la structuration et la valorisation de la filière forêt bois :

- La préservation du patrimoine écologique des milieux forestiers (habitats et espèces).
- L'anticipation des conséquences, probables, du changement climatique sur les forêts.
- L'accompagnement de la transition énergétique en s'appuyant sur la filière bois-énergie.
- Développer l'utilisation des bois locaux dans la construction bois.
- Favoriser l'émergence de modèle de proximité entre les différents acteurs.
- Le maintien de la cohésion territoriale en promouvant une culture commune autour du bois.

Pour répondre à ces enjeux, le Parc a élaboré, en concertation avec l'ensemble des acteurs, un plan d'action qui s'articule autour de trois grandes orientations :

1. Pérenniser le potentiel de production dans sa diversité.
2. Mettre en avant le potentiel des activités économiques.
3. Développer la culture forêt-bois du territoire.

Au sein de la première orientation, le caractère multifonctionnel de la forêt du Haut-Jura est prôné comme un élément structurant. L'action 2 du plan s'intitule : « Prévenir la compétition sur les ressources et préserver la qualité des milieux », elle fait référence à la qualité écologique des forêts du Haut-Jura. Le SylvoTrophée s'inscrit dans cette action dont les objectifs sont de maintenir la valeur écologique et biologique des milieux forestiers, d'assurer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière, de favoriser les démarches conciliantes et de valoriser les produits issus de ces forêts.

Le projet SylvoTrophée

Le trophée : sa création

Pour innover dans la visibilité apportée au monde forestier, les Parcs ont adapté le concours *des prairies fleuries*, maintenant bien reconnu, au milieu forestier : c'est ainsi que le SylvoTrophée est né. Le projet a été lancé en 2013-2014 lors des premières phases de réflexion communes entre les différents Parcs. Ce projet peut être regroupé sous trois grands objectifs :

- La mise en lumière des pratiques de gestion forestière, durables et multifonctionnelles sur le territoire, et la « valorisation » des hommes (propriétaire et gestionnaires).
- Apporter une visibilité sur les convergences qui existent entre une sylviculture à la fois productive de bois mais aussi respectueuse de la biodiversité.
- La création d'un lieu d'échanges et de débats entre les différents acteurs du monde sylvicole.

En 2013-2014, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges a sollicité des étudiants d'AgroParisTech (Nancy) pour réaliser une étude sociologique auprès des acteurs de la filière sur la faisabilité et les modalités possibles d'un tel concours. Reçu positivement en majorité, l'idée a fait son chemin au fil des réflexions communes. Un groupe de travail, lancé par les Parcs des Ballons des Vosges et du Haut-Jura, s'est réuni à la Maison de l'Environnement de Franche-Comté à partir de 2014 pour travailler sur les modalités générales du concours (objectifs, déroulé, modalités de participation...). Il était composé des différents Parcs

(Ballons des Vosges, Lorraine, Jura Vaudois, Haut-Jura), de l'ONF, du CRPF, du Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés (CBNFC-ORI), de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'agriculture et l'environnement (IRSTEA), des enseignants d'AgroParisTech et de l'INRA.

Puis en 2016, le Parc du Haut-Jura a lancé une réflexion plus précise, notamment pour établir le système « d'évaluation » des parcelles. Avec l'aide d'acteurs du territoire et notamment en étroite collaboration avec le Parc naturel régional Jura-Vaudois (Suisse), il a été décidé de mettre en place des grilles de notation pour évaluer les différents critères de la parcelle.

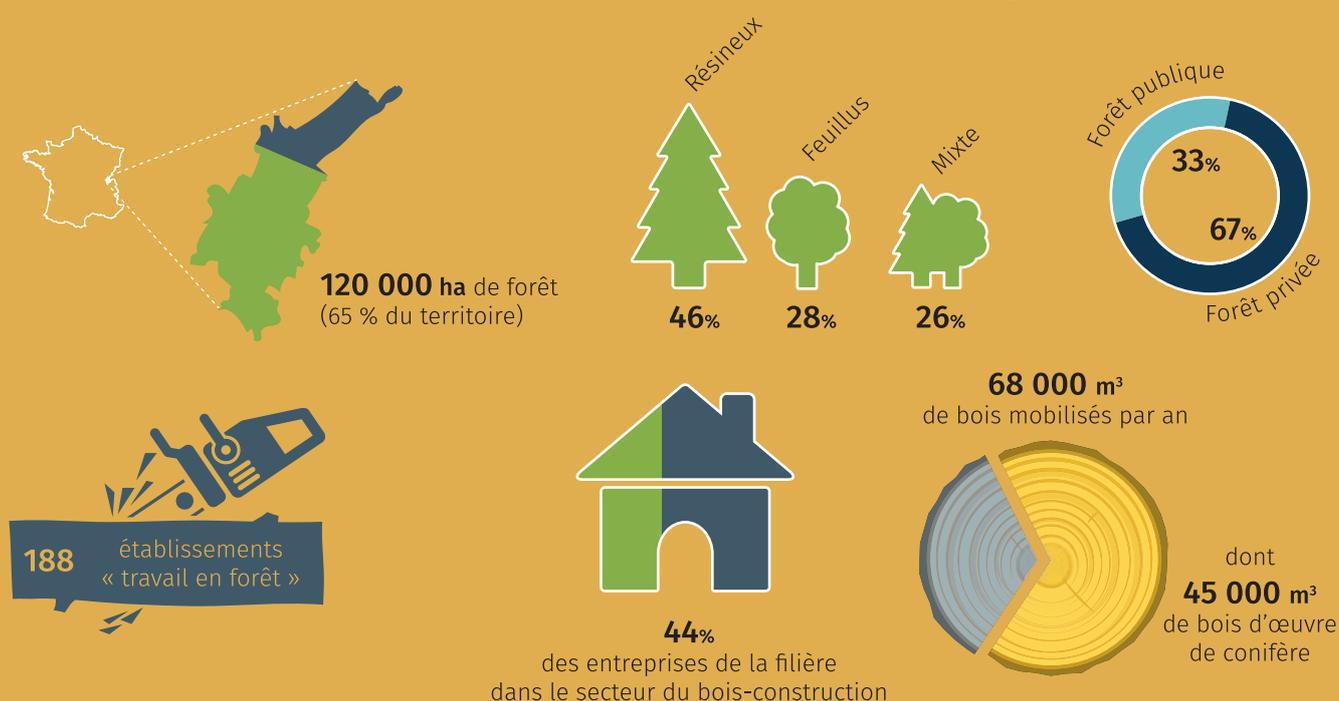
Le terme de « concours » a suscité certains doutes, notamment sur le fait qu'il faisait directement référence à une mise en compétition, une image non souhaitée pour le projet, d'où le nom « SylvoTrophée ».

Les principes « de base »

Le principe de base reprend celui du concours prairies fleuries, avec une visite sur les différentes parcelles des membres du jury pour en évaluer le caractère multifonctionnel. Une place importante est donnée aux échanges entre le jury et les candidats.

Pour s'adapter à l'hétérogénéité des forêts et pour gagner en pertinence dans l'organisation du trophée, un thème devra être défini chaque année pour ca-

Chiffres importants de la forêt et de la filière bois du Parc naturel régional du Haut-Jura.





drer les participations et permettre une comparaison entre les différentes parcelles.

Tous les propriétaires (privés et publics) sont invités à participer lors d'un appel à candidature. Option intéressante du concours, les propriétaires candidatent en compagnie de leur gestionnaire (sauf quand ils gèrent eux-mêmes leur parcelle) pour avoir une précision totale dans la gestion actuelle de la parcelle mais aussi sur la gestion passée et l'évolution de celle-ci au fil des années.

Des conditions de participation ont été établies pour faciliter le déroulement du concours :

- La parcelle doit avoir une superficie comprise entre 5 et 15 hectares (d'un seul tenant), a dû récemment (entre 2 et 5 ans) faire l'objet d'une opération sylvicole (travaux ou coupes) afin de mieux analyser les critères liés à la gestion et ne pas biaiser la vision sur la parcelle avec les traces d'une exploitation très récente.
- La parcelle doit répondre au thème du concours.
- Avec la candidature, un formulaire détaillant le contexte et la gestion de la parcelle doit être fourni.

Au sein des parcelles, trois éléments sont à observer en détail pour une évaluation complète : les éléments environnementaux, économiques et sociaux. Les

membres du jury sont chargés de remplir les grilles d'évaluation en fonction de leurs spécialités. Cette évaluation se fait lors d'une visite de la parcelle au travers d'un cheminement. Durant ce temps, les échanges entre tous les participants sont à privilégier au maximum. Pour terminer la visite, les jurés remplissent leur grille d'évaluation en attribuant une note aux différents critères. Cette notation permet d'appuyer sur le papier le ressenti des jurés sur la parcelle. Elle vient en appui et ne constitue pas le seul élément pris en compte pour établir une différenciation des différentes parcelles. Au final, les lauréats sont désignés par le jury. Le titre attribué n'a pas de valeur propre, il s'agit seulement d'un titre honorifique.

Les grilles d'évaluation

Comme pour le concours prairies fleuries, des grilles de notation ont été élaborées pour évaluer et départager ou comparer les parcelles. Une grille a été écrite pour chaque enjeu, ces derniers sont divisés en plusieurs critères pouvant prendre une note entre 0, 2 et 5.

Une grosse réflexion a été produite sur ce sujet. La difficulté d'évaluation se pose car l'état et la gestion actuelle d'une forêt dépend grandement des actions antérieures qu'elle a subi. Il y avait donc une pondéra-

tion à soigner entre la valeur intrinsèque de la parcelle (fruit de conditions stationnelles et d'un historique naturel et sylvicole) et la qualité de la gestion appliquée actuellement au regard des enjeux présents.

Les jurés « sylviculteurs » ont le rôle d'évaluer la parcelle selon deux grands ensembles. Tout d'abord, la valeur économique du peuplement est scindée en trois critères : le capital sur pied et la qualité technologique des bois ; la valeur d'avenir du peuplement ; et l'accessibilité de la parcelle. Certaines sensibilités ne sont pas notées mais jouent un rôle dans l'appréciation finale de la parcelle (équilibre sylvo-cynégétique, état sanitaire du peuplement...). Le deuxième ensemble représente l'intégration des enjeux économiques, de la gestion à la commercialisation. Une attention particulière est portée à l'intégration de la parcelle au sein de la filière bois locale (gestion, exploitation, transformation). Cet enjeu est réparti en quatre critères : la cohérence des objectifs de gestion et la qualité de l'itinéraire sylvicole ; la qualité de l'exploitation et du travail sylvicole ; le choix du mode de commercialisation des bois ; et la prise en compte du changement climatique.

Les jurés « écologues » vont eux aussi évaluer la parcelle selon deux ensembles. Tout d'abord en regardant les propriétés écologiques de la parcelle avec deux critères : la biodiversité potentielle (essences présentes, bois mort, dendromicrohabitats..) et le cortège botanique. Certains points sont classés en sensibilité spécifiques notamment sur la présence d'espèces ou d'habitats naturels particulièrement sensibles ou encore la sensibilité du sol au tassement. Ensuite, c'est l'intégration des enjeux écologiques dans la gestion et l'exploitation qui est observée.

Les jurés « socioculturels » ont noté selon trois approches à l'échelle de la propriété forestière : un rôle

de protection identifié sur la parcelle, une sensibilité à la fréquentation (présence d'itinéraires, de traces de circulation...) ou encore une sensibilité au patrimoine culturel (arbre remarquable, point de vue...).

Suite à ces notations, les jurés se réunissent pour débriefer la totalité des critères et attribuer une appréciation globale pour la parcelle.

Une édition d'expérimentation en 2016

En partenariat, le Parc du Haut-Jura (France) et le Parc Jura-Vaudois (Suisse) ont lancé en 2016 deux journées d'expérimentation pour tester la mise en place et les modalités du trophée en visitant deux parcelles sur le Haut-Jura français et suisse. Cette expérimentation a permis de mettre en avant des points importants à ajuster comme la nécessité de définir, au préalable de la visite, un itinéraire précis représentatif de la totalité de la parcelle. Les grilles d'évaluations ont-elles aussi été modifiées suite à ces journées pour coller encore plus à la réalité du terrain.

La première édition : le SylvoTrophée 2017

La mise en place du trophée

Suite à l'expérimentation en 2016, le Parc du Haut-Jura a lancé la première édition du SylvoTrophée en 2017 sur la thématique « Futaies jardinées du Haut-Jura ». L'appel à candidatures, lancé au début du printemps avec un relai d'information assuré par les partenaires forestiers, a rassemblé dix candidatures (trois communes et sept propriétaires privés). La logistique d'organisation du trophée et notamment la visite des parcelles, prévue sur deux jours, n'a pas permis de retenir tous les candidats. Une sélection de cinq parcelles a donc été effectuée, essentiellement sur des critères organisationnels et



La futaie jardinée du Haut-Jura

La pratique du « jardinage » n'est pas une exclusivité du massif jurassien, elle est notamment bien répandue en Auvergne et dans les deux Savoies. C'est pourtant en Franche-Comté que dès le 17^e siècle est apparue le terme de « jardinage comtois » avec une forme de sylviculture mais aussi une méthode d'aménagement des forêts de sapin et d'épicéa. Dans le Jura, des deux côtés de la frontière, la pratique du jardinage a été poussée à son maximum à l'aide de différentes expérimentations durant la fin du 19^e siècle. Abandonnée peu à peu, elle fait son retour en force depuis les années 1980. Aujourd'hui, ces forêts sont garantes d'une gestion équilibrée et d'une prise en compte de la biodiversité.

géographiques. L'édition 2017 a été lancée avec l'aide d'un financement LEADER, les parcelles sélectionnées devaient donc se situer sur le territoire de ce programme européen.

Pour cette édition, le jury était composé de six membres. Tous les jurés invités n'ont pas pu être présent. Il manquait notamment, un juré issu du secteur de l'exploitation et un du secteur de la transformation.

Le photographe local Julien Arbez, en plus d'assurer son rôle de juré, a pu mettre en lumière les parcelles visitées sous un autre angle grâce à son regard artistique au travers de la photographie. Ces photos ont ensuite été utilisées pour réaliser un triptyque de chaque parcelle.

Les parcelles de 2017

Sur les cinq parcelles sélectionnées, deux sont publiques (gestionnaire ONF) et trois sont privées. Il a été décidé de désigner un lauréat pour les deux types de propriétés. Sur une des parcelles privées, le propriétaire avait aussi la casquette de gestionnaire.

Pour chacune des parcelles, le jury s'est attaché à identifier les « bonnes pratiques » mises en œuvre et à formuler, le cas échéant, des pistes d'amélioration.

La parcelle privée lauréate se situe dans le massif de la Crochère, sur la commune de Châtel-de-Joux. Elle fait partie du Groupement forestier de la Région des Lacs, qui, constitué en 1975 par les enfants et petits-enfants d'Henri Jobez, a permis de rassembler le patrimoine forestier divisé en cinq parties lors de la succession en 1939. La gérance et la gestion technique du groupement sont assurées par Jean-Marc et Jean-Daniel Romand (sarl TGVF). Point intéressant, l'association entre la famille des propriétaires et des gestionnaires est en place depuis quatre générations.

La parcelle, d'une surface de 10,5 hectares est orientée à l'ouest. Son relief très irrégulier alterne entre des pentes modérées, des buttes et quelques petites barres rocheuses. Le sol est couplé à ce relief, avec des

Tableau du jury 2017

VOLET ÉCOLOGIE

- 1 botaniste : **Rémi Collaud**, Conservatoire Botanique Bourgogne Franche-Comté.
- 1 écologue généraliste : **Vincent Godreau**, ONF Bourgogne Franche-Comté.

VOLET ÉCONOMIE

- 1 enseignant-chercheur en sylviculture : **Éric Lacombe**, Agro-ParisTech-ENGREF.
- 1 sylviculteur privé : **Christian Bulle**, Syndicat des forestiers privés de Franche-Comté.

VOLET SOCIAL

- 1 photographe naturaliste : **Julien Arbez**
- 2 randonneurs gestionnaires d'itinéraires : **Chantal Gropellier** et **Claude Bouvard**, Club de randonnée.



sols assez profonds de type brun calcaire ou calcique dans les dépressions et des sols beaucoup plus superficiels sur les affleurements rocheux. Le peuplement en place est une futaie jardinée résineuse composée à 20 % d'épicéa et à 80 % de sapin (en nombre de tiges).

La gestion appliquée prend ses sources dans l'histoire. Henri Jobez fut le disciple de Adolphe Gurnaud (1825-1898), qui avait imaginé la méthode d'aménagement des forêts dite « Méthode du Contrôle »¹. Cette gestion est appliquée depuis, au moins, 1885 (date des

Triptyque réalisé pour la parcelle du Groupement Forestier de la Région des lacs.



Sylvotrappées 2017 - GF de la Région des lacs



premiers inventaires connus) et suit quelques grands principes :

- autonomie des parcelles,
- rotation des coupes à intervalles courts (ici 8 ans),
- inventaire avant chaque martelage pour suivre l'évolution du capital forestier sur pied,
- suivi rigoureux des prélèvements afin de calculer les accroissements.

Le suivi de l'accroissement descend jusqu'à l'échelle de l'individu lors des inventaires par le groupement forestier. Les circonférences sont notées à la griffe sur chaque bois pour limiter les erreurs dans les calculs. Les notions qualitatives et quantitatives du peuplement reprennent les orientations classiques de la futaie jardinée dans la recherche de cet équilibre entre le capital sur pied mobilisable et le capital en devenir. Pour appuyer l'aspect gestion durable, le groupement est certifié PEFC depuis 2003. Le rôle a toujours été mis sur le respect du milieu, le mélange des essences et la pratique d'une sylviculture préservant l'intérêt des générations futures.

Les coupes étaient vendues à l'amiable à une scierie de Grande-Rivière selon un contrat d'approvisionnement tacite. Depuis que la scierie a cessé son activité en 2007, les bois sont maintenant commercialisés en

« prévente de bois façonnés à l'unité de produit » à la vente groupée des techniciens de l'ANATEF (Association nationale des techniciens et gestionnaires forestiers indépendants). Le groupement forestier gère donc les exploitations, celles-ci sont réalisées hors-sève par des entreprises de travaux forestiers locales choisis pour la qualité de leur travail. La valorisation des feuillus se fait dans une très grande majorité en bois de chauffage, la vente s'effectue sur pied ou à port de camion. Les travaux sont réalisés par la sarl TGVF, qui est agréée « Gestion Durable de la Forêt » par Qualiterritoire. Ils sont généralement réalisés durant l'année qui suit l'exploitation de la coupe avec une périodicité d'une rotation sur deux (tous les 16 ans).

Dans son choix, le jury a mis en avant les points suivants :

- Une gestion patrimoniale de longue date avec cette méthode dite du « contrôle » soulignée par un lien fort entre les propriétaires et gestionnaires.
- Un jardinage optimal, une connaissance très fine du peuplement et une remise en question, dans la gestion, permanente.
- Une discrétion et qualité des interventions sylvicoles.
- Un sentiment de « nature » bien présent, malgré le fort investissement humain.

La gestion des forêts du Groupement forestier de la Région des Lacs n'est donc pas figée dans un système hérité du passé. Elle reste vivante, moderne et en constante évolution afin d'assurer le développement durable de ses peuplements et répondre au mieux aux attentes de ses associés, sans oublier les futures générations.

La parcelle publique lauréate se situe aussi sur la commune de Châtel-de-Joux. Relevant du régime forestier, ces forêts appartenant à la commune depuis 1734 sont aujourd'hui gérées par l'ONF. Les documents d'archives permettent de valider la mise en place d'un traitement jardiné depuis l'année 1750.

La parcelle est d'une superficie de 9 hectares. Le peuplement en place est une futaie jardinée mélangée sapin (70 %) et épicéa (30 %). Quelques feuillus sont conservés sur la parcelle, notamment sous forme de taches non concurrentielles. Le relief n'est pas marqué mais comporte quand même quelques affleurements rocheux. Le sol est lui réparti en mosaïque avec des zones superficielles et d'autres plus profondes. La parcelle est certifiée PEFC.

Les rotations de coupes sont assez courtes (8 ans) avec en priorité la récolte des très gros bois. Le taux de réinvestissement est aux alentours de 15 % des recettes. La commercialisation des bois se fait sur pied et bord de route en privilégiant des acheteurs locaux.

Pour justifier son choix, le jury a fait ressortir certains points :

- futaie jardinée équilibrée (structure, essences, capital sur pied),
- bonne prise en compte des enjeux écologiques,
- qualité et discrétion des interventions sylvicoles,
- vente sur pied mais grande qualité de l'exploitation,
- parcelle très « accueillante ».

Hormis ces deux parcelles, trois autres candidats ont participé à cette édition 2017. Malgré le fait que ces dernières n'aient pas reçu de distinction, le jury a identifié sur chaque parcelle une qualité qui lui était propre.

La parcelle de la commune de Moirans-en-Montagne, gérée par l'ONF, s'est distinguée par sa très forte prise en compte de la biodiversité mais aussi par l'aspect de sensibilisation. En effet, chaque année la commune organise la « Fête de la forêt » pour apporter une visibilité, sur les activités forestières, au grand public.

La parcelle de Christian Romanet, gérée par la coopérative forestière COFORET dans le cadre de la Fruitière du Haut-Jura-Arcades (ASLGF), a été saluée

pour l'implication de son propriétaire dans la gestion de sa parcelle mais aussi par la diversité des essences forestières en présence.

La parcelle de Philippe Lacroix a, elle, marquée le jury par l'investissement personnel du propriétaire en tant que gestionnaire de sa forêt. La valorisation des bois directement au travers de sa profession (boîtes à fromage) est en accord avec la gestion qu'il applique.

Lors de la « cérémonie » de remise des trophées, les deux parcelles lauréates ont reçu un trophée en bois local (épicéa) réalisé par un artisan du Jura.

Le trophée 2017 peut vraiment être qualifié de succès pour une première édition. Le fait de pouvoir réunir la quasi-totalité des acteurs de la filière bois (gestion, exploitation, transformation, usagers...) s'est avéré être un des plus gros atouts du trophée. L'objectif, espéré à la base par le SylvoTrophée, de jouer le rôle d'une plateforme d'échanges a pleinement été atteint. La plupart des candidats ont grandement souligné la qualité des interventions des différents jurés pour progresser dans leurs pratiques. Les regards

Avis d'un professionnel sur le SylvoTrophée

Christian Bulle (Président de la section Jura du syndicat des propriétaires forestiers) a participé au trophée dans le rôle du juré sylviculteur. Son avis sur le trophée reflète bien les objectifs espérés et atteints :

« Outre le fait que j'étais impressionné par mon collègue du jury sylviculteur (Eric Lacombe professeur de l'ENGREF à Nancy), j'ai sans doute pour la première fois apprécié l'analyse des écologues (Rémi Collaud du conservatoire botanique de Franche Comté et Vincent Godreau ingénieur au bureau d'études de l'ONF Bourgogne-Franche-Comté). En effet point de discours punitifs ou de recours à la réglementation pour pallier à des carences. Des conseils avisés, des remarques constructives, des améliorations dans le domaine du possible...enfin du bon sens écologiste. Rare à notre époque où le recours au réglementaire pallie aux manques de crédits, à la persuasion et au contrat qu'il soit signé sur papier ou verbal. [...] Chaque parcelle visitée aurait sans doute mérité un prix, celui de l'investissement personnel, celui de la plus belle régénération, celui du top en arbres bio, celui de l'exploitation invisible. Nous avons eu recours au vote afin de départager des forêts qui se tenaient dans un mouchoir de poche. C'est là que j'ai mesuré la difficulté pour un forestier de mettre sur le même niveau la production, la biodiversité et les usages. »

POINTS-CLEFS

- ▶ Gestion multifonctionnelle : cette gestion met en avant les quatre grandes fonctions de la forêt qui sont économique, environnementale, sociale et la protection contre les risques naturels.
- ▶ Parc Naturel Régional : cet organisme public s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.
- ▶ Futaie jardinée : traitement sylvicole impliquant l'équilibre des classes d'âge dans le peuplement et la recherche de bois d'œuvre de grande qualité.

portés par ces derniers ont toujours été dans un souci de compréhension du contexte forestier et de valorisation du travail accompli.

Le futur du SylvoTrophée

Valorisation et développement

Pour valoriser les parcelles lauréates du trophée 2017, une certaine visibilité va leur être apportée surtout dans un rôle premier de sensibilisation. En accord avec les propriétaires, des visites ou animations (professionnelles et publiques) pourront être organisées directement sur place. Certains événements comme la Journée internationale des Forêts peuvent être des moyens de contextualiser ces animations.

Le Parc naturel régional du Haut-Jura a réalisé la première édition du SylvoTrophée cette année, tout comme les Parcs des Ballons des Vosges et Jura-Vaudois. Ce dernier a enregistré la participation de dix candidats sur trois jours. Un partage d'expérience va être mis en place pour échanger sur les points positifs et sur les points à améliorer pour les prochaines éditions. Outre le Massif du Jura, le Massif Central s'est lui aussi positionné pour la réalisation du trophée. Au travers de l'IPAMAC (Inter-Parcs Massif Central), les nombreux Parcs naturels régionaux mais aussi le Parc national des Cévennes ont entamé les démarches pour 2018. Une réflexion est en cours pour maintenir le lien sur les différents trophées réalisés tout au long de l'année.

L'édition 2018 du Parc naturel régional du Haut-Jura

L'édition 2018 du Parc du Haut-Jura va reprendre en globalité les modalités de la première édition. Le trophée sera vraisemblablement ouvert aux parcelles privées pour cette année puis l'année prochaine aux

parcelles publiques (pour ne pas avoir juste deux candidats dans une catégorie). Les nouveautés souhaitées de la nouvelle édition s'appuient sur des idées déjà présentes à la base ou bien des remarques enregistrées au fil de cette année :

- pouvoir intégrer un juré venant de la branche « transformation des bois »,
- faire intervenir dans les jurés usagers, un membre chasseur pour pouvoir, notamment, aborder plus précisément les questions sylvo-cynégétiques,
- mettre en avant avec les propriétaires et gestionnaires, les exploitants qui ont réalisé les interventions sur les parcelles.

Pour conclure, le SylvoTrophée semble être un projet bien accueilli sur le territoire du Haut-Jura. Ce rôle de plateforme d'échanges et de valorisation des « bonnes pratiques » s'est bien affirmé tout au long de l'édition 2017. Il faut maintenant développer la valorisation du trophée pour enclencher une dynamique positive autour de celui-ci, que ce soit au niveau du Parc et même au niveau national. ■

Bibliographie

- ¹ Schütz J.-P. (2005). Historique des traitements irréguliers en Europe. *Rendez-Vous Techniques* 10 : 32-35. 

Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura tient à remercier grandement toutes les personnes et tous les organismes qui ont participé à l'élaboration et à la réussite de ce projet.

Crédits photos. L. Poudré (p. 12, 15, 16, 17 bas), J. Arbez (p. 17 haut, 18).

Axel Peyric

Léo Poudré

a.peyric@parc-haut-jura.fr

Parc naturel régional du Haut-Jura
 Maison du Parc du Haut-Jura | F-39310 Lajoux